Envoyé en préfecture le 29/05/2026
Reçu en préfecture le 29/05/2026
Publié le
ID : 029-212901409-20260528-2026_0700-DE

COMMUNE DE MAIRIE DE LOPERHET

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
En exercice : 27
Présents : 22
Votants : 26

Le 28 mai 2026, le Conseil municipal de la Commune de Mairie de Loperhet s'est réuni mairie sous la présidence de Nathalie GODET, suivant convocation transmise le mercredi 20 mai 2026 par voie dématérialisée.

En présence de : DO CARMO Raphaël, DROFF Vincent, GODET Nathalie, GONZALEZ Victor, JEZEQUEL Marie-Hélène, JORON Adrien, JOSSO Gwendal, KERBIRIOU Delphine, KERBRAT Jean-Yves, KERNIVINEN Béatrice, L'EOST Ana, LE BOT Pascale, LE BRAS Dominique, LE GALL Mickael, PAUGAM Carine, PERROT Christelle, QUOY Marie-Jo, RIOU Adrien, ROCLE Rodolphe, ROQUEFORT Maripol, SALAUN Bruno, SERVEL Philippe
Excusé ayant donné procuration : CRUSIAUX Florian à GODET Nathalie, GUENGANT Catherine à DO CARMO Raphaël, REBOLLO Louisette à PERROT Christelle, ZOLLI Emilie à KERBRAT Jean-Yves
Absents : LE FEVRE Thierry

Secrétaire de séance : LE GALL Mickael

2026-070 - APPROBATION DU PV DU 27 AVRIL 2026

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-7 à L. 2121-29 relatifs aux délibérations du conseil municipal,

VU l'article L. 2121-13 du même code, qui impose l'approbation des procès-verbaux des séances précédentes,

VU le procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 27 avril 2026,

CONSIDÉRANT que l'approbation du procès-verbal constitue une formalité essentielle pour valider les décisions prises lors des séances antérieures et garantir leur opposabilité,

CONSIDÉRANT que ce procès-verbal a été établi conformément aux règles de procédure et qu'il reflète fidèlement les débats et les décisions adoptées,

CONSIDÉRANT qu'aucune observation ni réserve n'a été formulée par les membres du conseil municipal concernant son contenu,

Envoyé en préfecture le 29/05/2026
Reçu en préfecture le 29/05/2026
Publié le
ID : 029-212901409-20260528-2026_0700-DE

Mme le Maire propose au CONSEIL MUNICIPAL,

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance du 27 avril 2026,

D'ENJOINDRE à Mme le Maire de signer ledit procès-verbal et d'en assurer la diffusion conformément aux dispositions légales en vigueur.

Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0

Fait et délibéré le 28 mai 2026

Le président de séance,
Nathalie GODET

Le secrétaire de séance,
Mickael LE GALL